



Mars 2014 - 12^e édition

NEWSLETTER

<http://urban-intergroup.eu>

Le message du Commissaire Hahn à l'Intergroupe URBAN



© European Union 2013 - EP

« **A**près deux années de négociations souvent difficiles, les principales propositions clefs de la Commission relatives au développement urbain durable ont finalement été adoptées. Nous pouvons nous en féliciter, car elles vont permettre aux villes d'être aux avant-postes de nos efforts pour construire une Europe intelligente, durable et inclusive. La réforme de notre politique met avant tout l'accent sur un développement urbain durable et intègre à ce titre de nouveaux éléments tels que les priorités d'investissements directement ciblées sur les zones urbaines : la mobilité urbaine, la revitalisation des villes et l'amélioration de la recherche et des capacités d'innovations dans ces mêmes zones. Près de 40 % des fonds

structurels ont été dépensés dans les villes entre 2007 et 2013 et ces dépenses vont probablement s'élever à 50 % pour la période 2014-2020.

Pour se faire, il sera demandé à chacun des Etats membres de dépenser au minimum 5 % de son allocation FEDER pour les stratégies urbaines intégrées en déléguant une partie de la mise en œuvre aux autorités urbaines. De plus, 330 millions d'euros seront réservés aux actions innovantes pour les zones urbaines, et le Développement local mené par les acteurs locaux (CLLD) sera étendu à tous les territoires, y compris les villes.

Nous devons maintenant passer des idées à la pratique, d'une façon qui permettra aux citoyens de mesurer concrètement les bénéfices de ces investissements. L'expertise et l'assistance de l'Intergroupe URBAN seront, à cet effet, d'une aide précieuse. Pour ma part, je suis impatient de poursuivre le dialogue constructif mené par la DG Politique régionale et urbaine et l'Intergroupe URBAN pour cette nouvelle période de programmation ».

Johannes Hahn

Commissaire européen en charge de la politique régionale et urbaine

POLITIQUE DE COHESION

Un nouveau plan urbain ambitieux pour les prochaines années

En octobre 2011, la Commission a présenté un ensemble de propositions sur la politique de cohésion avec une forte dimension urbaine. Les textes proposaient un éventail d'investissements potentiels pouvant être financés principalement par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Ces investissements couvriraient différents secteurs tels que les transports, l'efficacité énergétique ou encore la réduction des inégalités sociales. Le paquet proposait également deux nouveaux éléments. Reprenant l'idée des initiatives communautaires, mais à une plus petite échelle, la Commission a proposé

de consacrer une part fixe des fonds du FEDER à des actions innovantes dans le domaine du développement urbain. Celles-ci seraient directement gérées par la Commission. En outre, la Commission européenne a suggéré que chaque Etat membre consacre au moins 5 % de son allocation FEDER pour les actions intégrées afin de répondre aux défis économiques, environnementaux, climatiques et sociaux qui affectent les aires urbaines. Le paquet prévoyait également la délégation de la gestion de ces fonds aux villes et suggérait un nouvel outil – les Investissements territoriaux intégrés (ITI) – censé aider les Etats

membre à mettre en place cette délégation de compétences obligatoire. Enfin, la Commission appelait également à la mise en œuvre d'une « Plateforme de développement urbain » dont l'objectif était de rassembler 300 villes de toute l'Europe pour échanger et partager leurs expériences respectives.

Les membres de l'Intergroupe URBAN ont chaleureusement accueilli le renforcement de la dimension urbaine de la politique de cohésion et, pour la première fois, son aspect contraignant. Dans les mois qui ont suivi, de nombreux membres de l'Intergroupe se sont directement et activement impliqués au Parlement européen sur cette question. De nombreuses réunions et discussions informelles entre les membres de l'Intergroupe et les partenaires concernés ont été organisées. Le résultat final des négociations a largement été façonné par les idées de l'Intergroupe URBAN car les deux rapporteurs des deux principaux textes définissant les futures mesures pour les villes (**Jan Olbrycht**, rapporteur pour le FEDER et **Lambert Van Nistelrooij**, co-rapporteur sur le règlement portant dispositions communes) étaient tout deux parmi les principaux acteurs de l'Intergroupe URBAN. Après plus de deux ans, les règlements relatifs à la politique de cohésion pour la période à venir ont été adoptés et, avec eux, la nouvelle dimension urbaine. Cette dimension n'a pas seulement été maintenue mais elle a bel et bien été renforcée. Premièrement, de nombreuses « priorités d'investissements » ont été conçues spécialement pour les villes et zones urbaines européennes. Elles ouvrent désormais la possibilité d'investir pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des logements et pourront promouvoir des stratégies de faible émission de carbone dans les zones urbaines, en repensant, par exemple, la mobilité urbaine.

Elles seront également en mesure d'améliorer le cadre de vie urbain à travers la revitalisation des villes, la décontamination des zones post-industrielles ou encore la protection et promotion de leur patrimoine culturel. Les villes pourront pourvoir à la réhabilitation des communautés marginalisées et investir dans les infrastructures sanitaires et sociales afin d'encourager l'inclusion. Enfin, les villes bénéficieront de moyens pour créer un environnement favorable aux entreprises et à l'innovation. Deuxièmement, la nouvelle politique de cohésion obligera les Etats membres à consacrer un montant fixe de leurs res-

sources au développement urbain durable. Pour la première fois, les Etats membres seront dans l'obligation d'aider les projets qui répondront de manière intégrée aux grands défis soulevés par les zones urbaines, qu'ils soient économiques, environnementaux, démographiques ou sociaux. L'accent est tout particulièrement mis sur la volonté de penser au-delà des frontières administratives, c'est-à-dire de réfléchir à l'aspect fonctionnel des zones urbaines et à la promotion des liens entre zones urbaines et zones rurales. La délégation de compétences aux autorités urbaines constitue un caractère contraignant mais flexible, comme le seront les modalités de mise en œuvre de ces politiques.

Troisièmement, la Commission consacrera, à partir de 2014, 330 millions d'euros aux études et projets pilotes menés afin d'identifier et de tester de nouvelles solutions en matière de développement urbain durable. Quatrièmement, la Commission mettra également en place un Réseau de développement urbain dont le rôle sera de surveiller la mise en œuvre des actions innovantes et l'allocation obligatoire de 5 % du FEDER, désormais dédiés aux actions intégrées en zones urbaines. Ces dispositions devront garantir que les leçons et expériences acquises dans les prochaines années seront prises en compte et utilisées par la future génération de la politique de cohésion.

Enfin, deux nouveaux instruments de développement territorial sont introduits par les nouvelles dispositions : le Développement local mené par les acteurs locaux (CLLD) et les Investissements territoriaux intégrés (ITI). Le premier vise à associer citoyens et parties-prenantes dans la mise en œuvre des stratégies locales de développement ; le second se concentre sur une approche territoriale plus à même de résoudre les problèmes et de relever les défis, et permettra de lier différents éléments de divers stratégies et programmes dans un projet-cadre.

Le processus long et épineux de la création de nouvelles règles pour la dimension urbaine de la politique de cohésion a donc été surmonté. Les membres de l'Intergroupe URBAN ont considérablement contribué à ce que l'on peut décrire comme un nouveau plan urbain ambitieux pour les années à venir. Il appartient maintenant aux gouvernements et aux régions à travers l'Europe de construire et de tirer profit de cette nouvelle approche. Les membres de l'Intergroupe URBAN sont plus qu'impatients de voir les résultats !



Jan Olbrycht - ASP 14E101 - jan.olbrycht@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 455 11
Arlene McCarthy - ASP 13G351 - arlene.mccarthy@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 455 01
Oldřich Vlasák - WIB 03M113 - oldrich.vlasak@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 453 57
Marie-Thérèse Sanchez-Schmid - ASP 13E158 - marie-therese.sanchez-schmid@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 457 83
Karima Delli - ASP 08H342 - karima.delli@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 453 62
Lambert van Nistelrooij - ASP 12E142 - lambert.vannistelrooij@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 454 34
Peter Simon - ASP 12G146 - peter.simon@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 455 58
Rui Tavares - ASP 07F265 - rui.tavares@europarl.europa.eu - Tél. : +32 (0)2 28 456 52